



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale  
des Territoires  
Service Environnement  
Unité Nature et Biodiversité  
Affaire suivi par : Béatrice JOUBERT  
[beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)  
04 63 27 66 21

**Réunion du 28 novembre 2014**  
**Comité de Pilotage du site Natura 2000**  
**FR8302019 – Site de Lacoste**

**Assistaient à ce comité de pilotage :**

Membres représentant les services de l'Etat :

|                  |  |
|------------------|--|
| Madjid OURIACHI  | Sous-Préfet de St-Flour  |
| Patrick LALO     | DDT 15, service environnement  |
| Béatrice JOUBERT | DDT 15, service environnement ( <a href="mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr">beatrice.joubert@cantal.gouv.fr</a> ) |
| Thierry DOILLON  | Gendarmerie de Ruynes en Margeride, Adjudant   |
| Bruno SEMAT      | Gendarmerie de St Flour, Commandant  |

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

|                    |   |
|--------------------|---|
| Thierry VERNIERES  | Conseiller municipal – Commune de Rézentières |
| Philippe ECHALIER  | Maire de la commune de Rézentières            |
| Pierre CROS        | Adjoint au maire - Commune de Rézentières     |
| Gabriel TESTUD     | Maire de la commune de St-Mary-le-Plain       |
| Florent MARJOU     | Communauté de communes de la Planèze          |
| Frédéric BANCHAREL | Communauté de communes de la Planèze          |

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

|                |  |
|----------------|--|
| Lilian GIRARD  | Chauves-souris Auvergne ( <a href="mailto:l.girard@chauve-souris-auvergne.fr">l.girard@chauve-souris-auvergne.fr</a> ) |
| Lionel DEPEIGE | CRPF Auvergne - Cantal   |
| Pierre BIRON   | Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal   |
| Gérard ALBAT   | Fédération départementale des chasseurs du Cantal  |

Assistaient également à ce comité de pilotage :

|                |  |
|----------------|--|
| François PUECH | Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)<br>( <a href="mailto:francois.puech@espaces-naturels.fr">francois.puech@espaces-naturels.fr</a> ) |
|----------------|--|

Membres ou personnes excusés :

M. DESCOEURS, Président du Conseil Général du Cantal ; M. DELUBAC, STAP Cantal ; Mme MAZIERES, chef de service du SDIPC ; M. NIGOU, Chambre d'agriculture ; M. MARSY, DREAL Auvergne ; M. Corvaisier, DDSCPP ; Mme MELLIN, présidente du comité départemental d'escalade ; M. SOUCHON, Président du Conseil Régional d'Auvergne ; M. Pantarotto, ONEMA Cantal ; M. BORDES, CPIE de Haute-Auvergne ; M. LACASSAGNE, délégation territoriale du Cantal de l'ARS ; M. LACOSTE, Président du syndicat des forestiers privés du Cantal

M. le Sous-préfet remercie le maire de Rézentières pour nous accueillir sur sa commune. Il rappelle l'ordre du jour. M. Lalo indique que le dernier COPIL a eu lieu en 2013 et que le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) est chargé par l'État de l'animation de ce site.

La parole est laissée à M. Puech, animateur du site Natura 2000.

Le diaporama projeté est téléchargeable sur la page du site Natura 2000 à l'adresse suivante : <http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-lacoste-chauves-souris-a977.html>

### **Projet contrat Natura :**

Un contrat Natura est envisagé sur le site. L'objectif est de laisser la forêt évoluer naturellement pendant 30 ans et de compenser le manque à gagner au propriétaire.

Des zones ont été identifiées. Le propriétaire est intéressé mais ne souhaite pas s'engager pour le moment.

Le CRPF tient à préciser que les forêts ne sont pas forcément moins riches quand on les gère. Ce qui est important, c'est surtout la façon dont on les gère sinon on tend vers la futaie régulière.

### **Suivi des colonies :**

M. Girard de Chauves-souris Auvergne décrit les espèces présentes sur le site Natura 2000 :

- Les rhinolophes sont les plus présents avec 2 espèces :
  - Grand rhinolophe : espèce exigeante et fragile. Le site de Lacoste est important pour cette espèce car il abrite une belle densité pour une surface restreinte.
  - Petit rhinolophe : il se porte bien dans le massif central. Il a besoin d'un réseau de haies et de bois.
- Murin de Natterer : espèce très discrète présente en forêt en été. Il est pressenti la présence d'une bonne densité de cette espèce sur Lacoste.
- Murin à moustaches : on le voit peu car il reste beaucoup en forêt
- Grand Murin : nécessite la présence de beaucoup de bois morts.
- Oreillard : le roux reste en forêt et le gris fait la lisière de la forêt
- Murin de Bechtein : surprise de l'année. Il gîte en forêt et est très rare dans le Cantal.

Conclusion : bonne année pour le site de Lacoste qui est surtout un site d'hibernation.

Concernant les comptages, les animaux sont dénombrés visuellement un à un lors de l'hibernation dans les cavités. Ce n'est pas une estimation.

### **Nouvelle cartographie des habitats 2014 :**

Le docob a été validé en 2011 et dans ce cadre il y a eu une révision du périmètre. Le site est passé de 49 ha à 80 ha. Or la cartographie des habitats datait de 2006 sur la surface initiale.

Cette nouvelle cartographie met en évidence une diminution de surface d'habitats d'intérêt communautaire qui s'explique par une évolution de la classification des hêtraies. Ce sont seulement les hêtraies acidiphiles qui sont maintenant d'intérêt communautaire. Les hêtraies de pentes, là où les sols sont peu profonds et les hêtraies de fond de vallon installées sur des colluvions ne sont pas d'intérêt communautaire.

### **Indice de biodiversité des peuplements :**

Le but est de déterminer si la forêt est favorable aux espèces ou non.

Critères :

- ancienneté de la forêt
- présence de milieu aquatiques
- présence de rochers
- présence de milieux ouverts
- multiplicité des strates de végétation
- particularité des arbres (cavités...)
- présence de bois morts sur pieds ou au sol

Ce travail a été réalisé sur la partie Nord du site Natura 2000, en dehors de la propriété de M. Jarlier.

L'intérêt de cette étude est de déterminer les secteurs intéressants pour la mise en place d'îlots de sénescences.

### **Evaluation des incidences Natura 2000 :**

M. Lalo rappelle qu'avant 2011, les évaluations d'incidence étaient réalisées seulement dans le domaine de l'eau et de l'urbanisme. La commission européenne a condamné la France pour mauvaise transcription de la directive. La France a donc décidé de mettre en place 3 listes d'activités soumises à évaluation.

Précisions :

- Sentiers PDIPR : ces sentiers font l'objet d'une évaluation par le conseil général au moment de leur inscription au PDIPR. Les manifestations sportives organisées sur ces sentiers ne font pas l'objet d'une seconde évaluation.
- Pour les PSG agréés au titre de Natura 2000, les coupes et créations de pistes prévues au PSG ne font pas l'objet d'une évaluation des incidences préalablement à leur réalisation.

### **Points divers :**

- nombre de propriétaires sur le site Natura 2000 : 13 propriétaires et un bien de section.
- mise en sécurité des mines de la concession de M. Baud : une réunion de travail Sous-préfecture/DREAL/DDT/commune/M. Baud/CEN Auvergne/chaumes-souris Auvergne sera organisée prochainement à ce sujet.
- M. Chalier pose la question du transfert du portage du site Natura 2000. M. Lalo répond que l'État a lancé l'appel d'offre de l'animation pour les 3 ans à venir et garde pour le moment le portage de ce site, au moins pour 2015. Il est préférable d'envisager un transfert du portage du site au niveau communautaire.

Le Sous-Préfet de Saint-Flour,



Madjid OURIACHI